

## LA REPRISE ? PAS A TOUT PRIX ! QUESTIONNEMENTS A AVOIR AVANT D'ENVISAGER TOUTE REPRISE

Sans attendre la réunion du CHSCT-MEN, le Ministre donne un calendrier précis de reprise ainsi qu'une organisation pédagogique en dehors de toute considération sanitaire. Face à notre réaction syndicale, il parle désormais d' « hypothèses » ... Pour le SNES-FSU, l'objectif prioritaire de « maîtrise de la circulation du virus » doit être la sécurité sanitaire de toute la population.

Pour le SNES-FSU, quelle que soit la date de reprise, aucune rentrée n'est possible tant que l'assurance ne sera pas donnée que **des consignes impératives aient été émises dans le cadre d'un protocole national et toutes les conditions réunies**. A défaut, non seulement on mettrait en danger personnels et élèves, mais toute la société. De ce point de vue, il faut se méfier de toutes les «cellules opérationnelles» qui se créent dans tous les établissements de l'académie dans la période. Le SNES-FSU demande, avant toute reprise, la consultation des CHS des établissements et des élus en CA, qui sont les instances légitimes, car démocratiquement désignées.

**La réouverture des établissements du second degré pose une multitude de problèmes d'organisation pour assurer la sécurité sanitaire: transports scolaires ou collectifs, cantines, couloirs, abords de l'établissement, cour de récréation... Les objectifs pédagogiques demandent aussi à être précisés. L'annonce du ministre d'un accueil des élèves par groupe de 15 suppose une réflexion sur les emplois du temps, l'articulation enseignement présentiel / à distance... Les enseignants ne peuvent assurer dans le même temps cours en présentiel et à distance, c'est une exigence forte à rappeler aussi.**

Pour le SNES-FSU, aucune ouverture ne peut se faire dans un établissement en cas d'évaluation des risques débouchant sur la possible mise en danger des personnels et élèves. Il peut être utile dans la période de se pencher sur les DUER des établissements (Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels).

Ceux des personnels en situation de fragilité médicale vis-à-vis du virus doivent pouvoir continuer leur exercice à distance.

**Le document ci-dessous a été présenté au Recteur en audience FSU le 21/04/20. Un équivalent est travaillé dans le cadre académique du CHSCT-A.**

***Vous trouverez ci-dessous une série de questions à poser  
avant toute perspective de reprise concrète :  
la liste est longue mais les enjeux sont lourds !***

## **1. ENJEUX SANITAIRES :**

### **Quelques exigences à rappeler :**

- Gel hydro-alcoolique disponible dans toutes les salles de classes et dans les lieux d'accueil des élèves et des personnels, suffisamment de points d'eau et savon et essuie-mains jetables (quelle est la norme préconisée ?) ;
- Masques de protection individuels pour les élèves et les personnels ; désinfection quotidienne des locaux, des tables, des matériels pédagogiques collectifs, des postes administratifs, des CDI, des infirmeries, du matériel sportif (quelles fréquences de désinfection des sanitaires, des salles spécialisées avec rotation du public, des salles sans rotation de public, des lieux communs de passage, des lieux de restauration, des infirmeries, u matériel pédagogique, du matériel informatique ?) ;
- Tests virologiques et sérologiques selon la finalité attendue – sur ce point la FSU rappelle le vœu adopté au CHSCTM du 03/04 : *"le CHSCTM exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôle d'accueil des enfants de soignants ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque. Le CHSCTM demande un dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité"* ; enfin préconisation et mesures de distanciation physique ;
- Exemption des personnels vulnérables (par exemple celles et ceux souffrant de diabète, d'hypertension ou de maladies coronariennes), ainsi que des personnels avec enfants ou proches avec pathologies avérées.

### **Pour autant, et au-delà de ces premiers questionnements, beaucoup de questions demeurent, auxquelles nous devons avoir des réponses avant d'envisager d'aller plus loin :**

- A partir de quel âge est-on considéré personnel « à risque », même sans antécédents médicaux ? Quelles seront les préconisations spécifiques aux personnels à risques ? Quelles sont les procédures envisagées pour recenser ces personnels ? Sur la base de quels avis médicaux ? quelles pathologies chez un personnel, y compris psychiques, chez des conjoints, ou personnes à charge (enfants, ascendants) pourront-elles donner lieu à une ASA ?
- Y aura-t-il des tests de dépistage avant la reprise ?
- Quelles sont les pathologies qui peuvent exposer les élèves et leurs familles ? Comment sont-elles recensées ?
- Quel protocole de communication et d'information sera mis en place auprès des écoles et établissements dès lors que des personnes qui les fréquentent seront détectés positifs au Covid- 19 ? Y aura-t-il communication dès le premier cas repéré ? Quelles mesures de protection accrues sont-elles prévues en cas de découverte de malades du Covid-19 dans une école, un EPLE ou un service (fermeture des classes dès le cas n°1, mise à l'écart immédiat des personnes contact : lesquels : élèves les enseignants les agents AVS... ?) Y aura-t-il un bilan périodique (et si oui, avec quelle fréquence ?) Quand et comment seront distribués les matériels de protection aux personnels ? Avec quelle fréquence ? De quelle nature seront-ils ?
- Comment seront réglés les problèmes des transports scolaires, des transports en commun, où il est quasiment impossible de faire respecter les règles sanitaires et les gestes barrière ?

- Idem dans les cantines, ce qui pose la question de la responsabilité des collectivités territoriales et des chefs d'établissements (au moins) ?
- Comment la question des internats est-elle abordée ? Il y a de grosses disparités (nb d'élèves/chambre) et globalement pas possible d'accueillir les internes dans de bonnes conditions sanitaires, notamment du fait des équipements sanitaires mutualisés, des « temps libres », etc. ;
- Comment sera réglée la question du déplacement et de la circulation des élèves dans les couloirs, du croisement des personnes dans les grosses structures ?
- Quelle est la limitation des effectifs accueillis ? Elle est indispensable, ne serait-ce qu'au regard des distances de sécurité dans les classes (seront-elles mises au format « examen » ? Les tables seront-elles individuelles ? séparées de 2 m – recommandations USA et Canada, d'autres pays européens exigent 1,5 m, soit plus que la France ?). La question de la rotation des élèves dans les classes est en outre posée.
- Les « open-space » des services devront également respecter les distances de sécurité, comment prévoyez-vous de faire ?
- Qu'est-il prévu concernant l'accueil du public dans les établissements et les services ?
- Quels accompagnements psychologiques spécifiques seront mis en place à destination des personnels et élèves, en cette période particulière qui peut être source de souffrances importantes ?

## **2. ENJEUX « ORGANISATIONNELS »**

- Demande de réunir CHS dans les EPLE, et consultation des élus en CA avant tout retour des collègues ;
- Quelles sont les opérations prévues en amont de l'accueil des élèves et leur calendrier ? Il paraît en effet nécessaire de prévoir un temps pour les équipes et les établissements pour préparer l'arrivée des élèves, aussi bien pour les aspects matériels (désinfection, aménagements des salles, services annexes) que pédagogiques : les conditions matérielles requises fixeront ce qu'il sera possible de faire avec les élèves.
- Quelles seront les modalités de retour des personnels ? Un étalement sur plusieurs jours paraît indispensable pour satisfaire les exigences sanitaires et les organisations pratiques. Il est évidemment exclu de procéder à des plénières évidemment (toute réunion physique étant à éviter d'abord, et à conduire uniquement en petits groupes en présentiel).
- Quelles seront les organisations des locaux, et adaptations aux contraintes en lien avec les activités pédagogiques spécifiques ? Comment seront établis les emplois du temps ?
- Quelles informations seront visibles pour les personnels et les élèves : affichages informations Covid, affichage des personnels-ressource de référence : médecin de prévention, assistante sociale, ISST, conseillers de prévention ?
- Comment sera faite l'information des élèves et familles une fois que tout est prêt et stabilisé ?

## **3. Enjeux pédagogiques**

- Quels élèves seront accueillis et qui va en décider ? Quel conseil de scolariser ou pas les enfants à partir des conditions sanitaires de la famille, avec quel impact psychologique sur la famille et l'élève, qui va conseiller et porter cette responsabilité ? Quelles conséquences sur des choix laissés aux familles si certains élèves sont contraints par les familles à venir en établissement malgré leur peur, notamment sur des élèves fragiles psychiquement ? (Pour la

FSU, tous les élèves doivent pouvoir retrouver le chemin de l'école, même en mode adapté à la situation sanitaire)

- La limitation du nombre d'élèves accueillis est une mesure imposée par la distanciation physique obligatoire : cela signifie probablement une baisse des heures d'enseignement pour les élèves. Quelles sont les pistes en cours de réflexion pour organiser le temps scolaire ? Comment sera organisée la journée des élèves et des collègues ? Quelques sujets sont prévisibles (que faire des « trous » des emplois du temps ? Comment limiter les temps de transport en commun et d'exposition des élèves et personnels ? etc.)
- Quels sont les objectifs pédagogiques ? Comment et dans quel cadre seront réalisés les ajustements pédagogiques qui seraient nécessaires ?
- Comment est envisagée la reprise d'activité des personnels dont la mission et la fonction conduisent par définition à une proximité avec les élèves ou le public : ATSEM, AESH, AED, infirmières, administratifs. Quels seront leurs rôles particuliers ?

### **POINTS D'ATTENTION PLUS SPÉCIFIQUES**

- **2<sup>nd</sup> degré, voie professionnelle** : même en atelier, la distanciation est difficile ; quel entretien des tenues professionnelles des élèves, quelle fréquence, par qui ? En entreprise il y a un outillage individuel pour chaque salarié, comment désinfecter des machines-outils en LP ? Comment désinfecter des aspirations centralisées en atelier ? Quid de la dispersion des poussières et donc des contaminants avec les machines tournantes et les souffleries (atelier menuiserie, peinture...).
- **2<sup>nd</sup> degré, EPS** : question des vestiaires, de la proximité physique inévitable, de la circulation accrue du virus par la respiration du fait de l'effort ; des aspects collectifs de certaines activités ; des objets partagés du fait de l'activité elle-même.
- **Personnels de santé** : Comment seront intégrés les personnels infirmiers à la reprise ? Comment seront-ils sollicités pour des écoutes psychologiques par les élèves ? Pour des opérations de dépistage ? Comment seront-ils consultés, intégrés et impliqués par les Chefs d'établissement plus spécifiquement dans la période ?
- **Assistant-es sociaux** : comment sera garantie la sécurité des AS et le respect des règles sanitaires, notamment sur la question des bureaux exigus, partagés en semaine ou au quotidien, les entretiens, les réunions (quelle distanciation, quelles protections ?) ? Comment seront gérés les questions de partages d'équipement entre personnels ? De l'utilisation de moyens (téléphoniques et télématiques : ordinateur professionnel ou ordinateur dépourvu de fonction visio alors que ce mode de communication et d'échange s'amplifie chaque semaine, absence de téléphones portables pour la majorité des AS ou appareils obsolètes notamment) personnels indispensables au travail à distance durant la période transitoire ? Comment est-il donc prévu de privilégier le télétravail - et de mettre à disposition les outils nécessaires - quand cela est possible, de s'assurer de sa faisabilité et de veiller aux conséquences de l'isolement des AS ? Sur l'organisation de visites à domicile : comment garantir le respect des règles sanitaires et la protection des AS dans ce contexte ?